



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi dix-sept septembre 2021, s'est réuni à la Salle des Fêtes sise Parc de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Josette MARTIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Madame Michelle HINGANT, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PONCHARD, Monsieur Eric PERRE, Madame Laurence LUBET, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPEWSKI, Madame Katia BLASI, Madame Carine COSTA, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Madame Christèle AMELINEAU, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHAL.

POUVOIRS :

Monsieur Laurent GUIDI, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Monsieur Claude SOLARZ, Pouvoir à Monsieur Charles ABEHASSERA
Monsieur Michel WIECZOREK, Pouvoir à Madame Rolande RODRIGUEZ
Madame Nathalie LEBLANC, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO
Monsieur Frédéric HOUSAIS, Pouvoir à Monsieur Christian GAY-PEILLER
Madame Aurélie DELMASURE, Pouvoir à Monsieur Eric PERRE,
Madame Pauline MARCENAT, Pouvoir à Monsieur Jean-Paul DELETOMBE
Madame Nawel BOUFARES, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Katia BLASI

Après en avoir délibéré,

1 – Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 24 juin 2021.

2 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation de l'assemblée délibérante

Décision n° 2021-047 du 17 juin 2021

Déclaration infructueuse du marché subséquent (MP21006) ayant pour objet « Médiathèque – travaux d'électricité pour l'installation de deux bornes de prêts et deux portiques antivol » au motif qu'aucune entreprise n'a répondu à l'offre envoyée le 13/04/2021.

Décision n° 2021-048 du 17 juin 2021

Souscription d'un avenant n°1 au marché de fournitures pour les besoins de la régie municipale (MP19003) signé avec la Société DEOLBOIS ayant pour objet « Lot n°3 : menuiserie », afin d'intégrer au BPU de base une augmentation des prix de 15% due à une forte hausse des matières suite à une pénurie de bois engendrée par la crise sanitaire actuelle. Le montant maximum du marché reste inchangé.

Décision n° 2021-049 du 23 juin 2021

Attribution du marché (MP21001) ayant pour objet « Location de cars avec chauffeur au profit de divers services de la ville de Domont » pour les besoins du service enfance, scolaire et jeunesse (lot 1) et du service animation (lot 2), à la société AUTOCARS JAMES (92230 GENNEVILIERES), pour un montant maximum annuel de 25 000,00€ pour le lot 1, et 5 000,00€ pour le lot 2. Conclu pour 1 an reconductible 3 fois.

Décision n° 2021-050 du 6 juillet 2021

Attribution du marché (MP21014) ayant pour objet « Gros travaux d'entretien des voiries et réseaux divers » aux sociétés AECD (95160 MONTMORENCY), FAYOLLE (95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY) et EIFFAGE (95190 GOUSSAINVILLE). Ce marché s'exécutera par émissions de marchés subséquents, à prix forfaitaires, dans la limite du montant annuel hors taxes de 500 000,00€. Conclu pour 1 an, reconductible tacitement 1 fois par période d'1 an.

Décision n° 2021-051 du 29 juin 2021

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant du service de la restauration municipale pour adultes. Cette régie, installée au 18 rue du Trou Normand, sert à l'encaissement des produits des repas servis aux agents communaux et aux enseignants. Le mode d'encaissement est recouvert en numéraires, en chèques et en carte bancaire sur place. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Trésor Public. Le montant maximum de l'encaisse autorisée à conserver est fixé à 1 200,00€.

Décision n° 2021-052 du 1 juillet 2021

Signature d'un avenant n°1 au bail commercial conclu le 20/10/2020 entre M. et Mme SOREL et la société MONTAGNA Jérôme pour préciser que le bail commercial se poursuit entre la commune de Domont, qui devient BAILLEUR et la société MONTAGNA Jérôme, PRENEUR, considérant que par acte authentique du 9/06/2021, la commune a acquis de M. et Mme SOREL, le local commercial sis 19 rue de la Mairie à Domont.

Décision n° 2021-053 du 2 juillet 2021

Signature d'un avenant à la convention portant autorisation d'occupation dans le Fort de Domont conclue entre l'Office National des Forêts (ONF) et M. EUZET Jérôme pour préciser que l'autorisation d'occupation se poursuit entre la commune de Domont et Monsieur EUZET Jérôme, bénéficiaire, considérant que par acte authentique du 29/04/2021, la commune a acquis de l'Etat, le Fort de Domont.

Décision n° 2021-054 du 5 juillet 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier du domaine privé communal avec la société FORCYNO, sis au Fort de Domont, Route stratégique, Pavillon des Officiers, 2 postes de garde et 1 poste sous le tunnel, représentant une superficie d'environ 120m². L'occupation a pris effet le 29/04/2021 pour une durée d'1 an. La redevance mensuelle est fixée à 600,00€, hors charges.

Décision n° 2021-055 du 5 juillet 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier du domaine privé communal avec Madame MANY NERON Nicole, sis au Fort de Domont, Route stratégique, Pavillon des Officiers, repère 7 représentant une superficie de 60m². L'occupation a pris effet le 29/04/2021 pour une durée d'1 an. La redevance mensuelle est fixée à 50,00€, hors charges.

Décision n° 2021-056 du 5 juillet 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier du domaine privé communal avec Madame COLLIN Valérie, sis au Fort de Domont, Route stratégique, une pièce représentant une superficie de 60m². L'occupation a pris effet le 29/04/2021 pour une durée d'1 an. La redevance mensuelle est fixée à 50,00€, hors charges.

Décision n° 2021-057 du 5 juillet 2021

Signature d'un contrat de maintenance multiservice avec la société SICLI pour assurer la vérification et l'entretien des systèmes de désenfumage des ERP de la collectivité. Le contrat prend fin le 31/10/2021. Le coût annuel de maintenance s'élève à la somme forfaitaire de 5372,91€ TTC (gymnases inclus).

Décision n° 2021-058 du 5 juillet 2021

Signature d'un contrat de maintenance multiservice avec la société SICLI pour assurer la vérification et l'entretien des systèmes d'alarmes des ERP de la collectivité. Le contrat prend fin le 31/10/2021. Le coût annuel de maintenance s'élève à la somme forfaitaire de 9212,96€ TTC (gymnases et groupes scolaires inclus).

Décision n° 2021-059 du 8 juillet 2021

Attribution du marché (MP21015) ayant pour objet « Reprise du plafond suite à un dégât des eaux Les Tournesols 1^{er} étage » à la société CEM BATIMENTS (95580 ANDILLY). Ce marché s'exécutera à prix forfaitaires, pour un montant hors taxes de 3 077,80€.

Décision n° 2021-060 du 21 juillet 2021

Signature d'un contrat de partenariat roulage véhicule électrique avec la société PSA Automobiles SA pour la mise à disposition d'un véhicule de marque Citroën, immatriculé FW-553-GB, à compter du 21/07/2021, dans le cadre d'un échange de prestations de service représentant un prix forfaitaire et global de 1 200,00€ TTC pour chacune des parties.

Décision n° 2021-061 du 21 juillet 2021

Signature d'un contrat de partenariat roulage véhicule électrique avec la société PSA Automobiles SA pour la mise à disposition d'un véhicule de marque Citroën, immatriculé FW-608-GB, à compter du 21/07/2021, dans le cadre d'un échange de prestations de service représentant un prix forfaitaire et global de 1 200,00€ TTC pour chacune des parties.

Décision n° 2021-062 du 21 juillet 2021

Signature d'un contrat de partenariat roulage véhicule électrique avec la société PSA Automobiles SA pour la mise à disposition d'un véhicule de marque Citroën, immatriculé FW-547-GB, à compter du 21/07/2021, dans le cadre d'un échange de prestations de service représentant un prix forfaitaire et global de 1 200,00€ TTC pour chacune des parties.

Décision n° 2021-063 du 21 juillet 2021

Signature d'un contrat de partenariat roulage véhicule électrique avec la société PSA Automobiles SA pour la mise à disposition d'un véhicule de marque Citroën, immatriculé FW-595-GB, à compter du 21/07/2021, dans le cadre d'un échange de prestations de service représentant un prix forfaitaire et global de 1 200,00€ TTC pour chacune des parties.

Décision n° 2021-064 du 26 juillet 2021

Attribution du marché (MP21003) ayant pour objet « Marché de fournitures et services liés aux télécommunications et réseaux : Internet, VPN, messagerie courriel et Voix sur IP » à la société CTS COMPUTERS AND TELECOMMUNICATIONS SYSTEMS SAS (93 - MONTREUIL). Ce marché est conclu pour 1 an reconductible 2 fois et s'exécutera à prix unitaires, pour un montant maximum annuel hors taxes de 70 000,00€.

Décision n° 2021-065 du 30 juillet 2021

Attribution du marché (MP21021) ayant pour objet « Réparation huisseries de porte avec pose de faïences et plinthes à la cuisine centrale » à la société CEM Bâtiment (95580 ANDILLY). Ce marché s'exécutera à prix forfaitaires, pour un montant hors taxes de 5 413,00 €.

Décision n° 2021-066 du 19 août 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Madame BARSINAS Tehani pour l'occupation d'un logement communal de type F4 situé 24 rue de l'Eglise. L'occupation a pris effet le 25/08/2021 pour une durée de 3 mois. La redevance mensuelle est fixée à 450,00€, hors charges.

Décision n° 2021-067 du 3 septembre 2021

Attribution du marché (MP21020) ayant pour objet « Entretien des espaces verts de la Ville de Domont » à la société NEREV-PAYSAGES ET CLOTURES (95580 ANDILLY). Ce marché est conclu pour 1 an ferme et s'exécutera à prix mixtes, pour un montant forfaitaire hors taxes de 111 134,94€ et pour un montant maximum annuel hors taxes de 60 000,00€.

Décision n° 2021-068 du 3 septembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et le Stade Domontois Rugby Club pour l'occupation d'un bien communal à usage d'habitation situé 89 rue d'Ombreval, comprenant une maisonnette et un jardin. L'occupation a pris effet le 14/09/2021 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 250,00€, hors charges.

Décision n° 2021-069 du 3 septembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Madame Delphine ETIENNE pour l'occupation d'un bien communal à usage d'habitation situé 1 rue de la République. L'occupation a pris effet le 17/09/2021 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 460,00€, hors charges.

Décision n° 2021-070 du 3 septembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et l'Association TREMLIN 95 pour l'occupation d'un local communal situé 84 avenue Jean Jaurès. L'occupation a pris effet le 20/09/2021 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 525,00€, hors charges.

le Conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante.

Direction générale :

4– Modification de la composition de la commission communale « Sport »

DEL-2021-063

le Conseil municipal, à l'unanimité,

RENONCE au scrutin secret,

DESIGNE, pour siéger à la commission communale « Sport » :

- Madame Josette MARTIN, Vice-Présidente,
- et Monsieur Tristan LESENECHAL, en tant que nouveau membre.

PRECISE que les nominations prennent effet immédiatement.

PRECISE que cette commission est constituée pour la durée du mandat municipal.

Affaires générales :

5- Lancement de la procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon

DEL-2021-064

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans les conditions de temps et les conditions matérielles déterminées par la réglementation.

PRECISE que l'état d'abandon sera constaté par procès-verbal dressé par le maire, ou par un adjoint au maire délégué, qui sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

ADOpte le principe de la reprise des concessions abandonnées.

Urbanisme - Foncier :

6- Acquisition à l'association Diocésaine de Pontoise des parcelles cadastrées AS 72, sise allée Sainte-Thérèse et AS 73, sise les Fossettes à Domont

DEL-2021-065

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération d'acquisition à l'association diocésaine de Pontoise des parcelles AS 72, d'une superficie de 2 098 m², sise allée Sainte-Thérèse et AS 73, d'une superficie de 713 m², sise Les Fossettes à Domont.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition desdites parcelles au prix de 775 000 € (sept cent soixante-quinze mille euros), étant entendu, d'une part, que l'acquisition est assortie d'un paiement échelonné avec une part au comptant, sur l'exercice 2021, d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) et une part échelonnée, sur l'exercice 2022, d'un montant de 625 000 € (six cent vingt-cinq mille euros) étant précisé que, pour le versement de la part échelonnée, le budget devra avoir été voté et accompli de toutes les formalités administratives et, d'autre part, que pendant une durée de cinq ans à compter du jour de la signature de l'acte de vente, si la commune revendait le bien à un prix supérieur au prix fixé le jour de la signature de l'acte de vente générant une plus-value rompant, au détriment de l'association diocésaine de Pontoise, l'équilibre financier de l'opération, 50 % du montant de la plus-value réalisée seraient reversés à l'association diocésaine de Pontoise.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente entre l'association diocésaine de Pontoise et la commune de Domont ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

7- Cession de la parcelle cadastrée AL 263 sise 7 rue Jacques Brel

DEL-2021-066

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de cession de la parcelle cadastrée AL 263, sise 7 rue Jacques Brel, d'une superficie de 951 m², moyennant un prix de 595 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'opération de cession de la parcelle cadastrée AL 263, sise 7 rue Jacques Brel, d'une superficie de 951 m², moyennant un prix de 595 000 euros.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente et, le cas échéant, une promesse de vente, ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

8- Soumission au régime de la déclaration préalable des divisions de parcelles

DEL-2021-067

le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de rapporter la délibération n° DEL-2020-04 portant soumission au régime de la déclaration préalable des divisions foncières en date du 30 janvier 2020 ;

DECIDE de soumettre, conformément à l'article L. 115-3 du code de l'urbanisme, au régime de la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4 du code de l'urbanisme, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager sur les parcelles suivantes :

- Celles situées à l'intérieur du périmètre défini et classé « monuments historiques » afin de protéger et préserver le caractère centre historique de ce secteur ;
- Celles qui sont limitrophes à une zone naturelle ou à une zone agricole et celles qui sont situées à l'intérieur du périmètre d'une zone naturelle ou d'une zone agricole telles que les forêts et la Plaine de France afin de ne pas dénaturer et garder les vues exceptionnelles donnant sur ces secteurs ;

AUTORISE Monsieur le Maire à annexer la présente délibération au Plan Local d'Urbanisme ;

DIT que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant deux mois et tenue à la disposition du public à la Mairie. Mention en sera publiée dans un journal régional ou local diffusé dans le département ;

PRECISE qu'une copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise, au Directeur départemental des Finances Publiques, au Conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires du Val-d'Oise, aux barreaux constitués près le tribunal de grande instance de Pontoise, aux barreaux constitués près le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, aux greffes des mêmes tribunaux.

9- Convention de mise à disposition de 3 emplacements de stationnement du parking de la gare à la SNCF
DEL-2021-068

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune et la SNCF Voyageurs pour la mise à disposition à titre gratuit, au profit de la SNCF Voyageurs, de trois emplacements de stationnement situés sur le parking de la Gare,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

10- Convention relative au transfert dans le domaine public communal d'une partie des espaces communs de l'opération dite « Lot AL 220 »
DEL-2021-069

le Conseil municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n° DEL-2018-063 en date du 28 juin 2018 sur la convention relative au transfert dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle AL 220 sise 40 avenue Jean Jaurès / angle rue des Fossettes entre la commune et la société Bouygues Immobilier.

APPROUVE l'opération de rétrocession, au profit de la commune, d'une emprise de 8,5 m² sur la parcelle AL 220 telle qu'elle figure sur le document graphique annexé à la présente délibération.

APPROUVE son intégration au domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la rétrocession, au profit de la commune, et à l'intégration dans le domaine public communal, d'une emprise de 8,5 m² sur la parcelle AL 220 telle qu'elle figure sur le document graphique annexé à la présente délibération.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de rétrocession entre la commune de Domont et la société ERIGERE et la convention relative au transfert dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle AL 220 sise 40 avenue Jean Jaurès / angle rue des Fossettes entre la commune et la société ERIGERE, ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la société Bouygues Immobilier.

11- Cession de terrain à ICADE SANTE pour l'agrandissement du parking de la clinique de Domont exploitée par RAMSAY SANTE
DEL-2021-070

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de cession, au profit d'ICADE SANTE, propriétaire de la clinique de Domont exploitée par RAMSAY SANTE, du terrain nécessaire à l'agrandissement du parking de ladite clinique, à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée AM 62, pour une surface d'environ 3 101 m² avec une marge de plus ou moins 5 m² au regard du plan de l'architecte. La division cadastrale sera définitive suite au bornage réalisé par un géomètre-expert aux frais exclusifs du futur acquéreur, au prix de 150 euros le m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'opération de cession du terrain nécessaire à l'agrandissement du parking de la clinique de Domont exploitée par RAMSAY SANTE, à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée AM 62, pour une surface d'environ 3 101 m² avec une marge de plus ou moins 5 m² au regard du plan de l'architecte. La division cadastrale sera définitive suite au bornage réalisé par un géomètre-expert aux frais exclusifs du futur acquéreur, au prix de 150 euros le m².

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente entre la commune de Domont et ICADE SANTE et, le cas échéant, une promesse de vente, ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

Evènementiel :

12-Adoption de l'avenant n°1 au Pack « Lecture Publique communautaire »

DEL-2021-071

le Conseil municipal, à la majorité,
avec 1 voix contre (Mme LESBOUEYRIES) et 3 abstentions (Mme HINGANT, M. DELETOMBE, Mme MARCENAT)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 actant des modifications apportées à la convention d'adhésion au Pack « Lecture Publique communautaire ».

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à cet avenant.

13- Signature d'une convention « Camp de base » avec « France 2023, Groupement d'Intérêt Public GIP » dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023

DEL-2021-072

le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec « France 2023, Groupement d'intérêt public GIP » pour devenir « Camp de base » d'une équipe / délégation à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby 2023 ainsi que tout document s'y rapportant.

Finances :

14- Garantie d'emprunts accordée à un bailleur social « ERIGERE » dans le cadre d'une acquisition en VEFA de 16 logements sociaux collectifs PLUS, PLAI et PLS situés 87 route de Domont

DEL-2021-073

le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE, la garantie de la Commune pour la réalisation de l'opération « Acquisition en VEFA » de 16 logements sociaux collectifs situé 87 route de Domont à Domont, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de huit lignes prêt d'un montant total de 2 347 555,00 € (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cent cinquante-cinq €) souscrit par l'Emprunteur, HLM ERIGERE, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions prévues dans le contrat de prêt n° 123866 et notamment :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2019	-	-	PLSDD 2019
Identifiant de la Ligne du Prêt	5437713	5437711	5437712	5437709
Montant de la Ligne du Prêt	216 361 €	278 557 €	331 579 €	170 488 €
Commission d'instruction	120 €	0 €	0 €	100 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,61 %	0,3 %	0,97 %	1,61 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,61 %	0,3 %	0,97 %	1,61 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	- 0,2 %	0,47 %	1,11 %
Taux d'intérêt ²	1,61 %	0,3 %	0,97 %	1,61 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).

² Le(s) taux indicatif(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2019	-	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5437710	5437708	5437707	
Montant de la Ligne du Prêt	259 207 €	392 305 €	459 058 €	
Commission d'instruction	150 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	0,97 %	1,1 %	0,97 %	
TEG de la Ligne du Prêt	0,97 %	1,1 %	0,97 %	
Phase d'amortissement				
Durée	60 ans	40 ans	60 ans	
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,47 %	0,6 %	0,47 %	
Taux d'intérêt²	0,97 %	1,1 %	0,97 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	SR	SR	SR	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	Prêt Booster			
Enveloppe	Taux fixe - Soutien à la production			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5437714			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	240 000 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,12 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,12 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	240 mois			
Durée	20 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	1,13 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

PRECISE que :

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - ✓ Garantie de la collectivité accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - ✓ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents (contrats, conventions...) afférents à ce dossier.

15- Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation	DEL-2021-074
---	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

CHARGE, Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ressources Humaines :

16- Personnel communal – modification du tableau des effectifs	DEL-2021-075
---	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau, ci-dessous, des effectifs de la commune au jeudi 23 septembre 2021 prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance.

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

TABLEAU DES EFFECTIFS ETAT DU PERSONNEL			
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	effectif budgétaire SEPTEMBRE 21	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS DE DIRECTION		3	2
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	0
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		67	40
Attaché hors classe	A	2	1
Attaché principal	A	2	1
Attaché	A	7	4
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	9	6
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	4	2
Rédacteur	B	3	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	13	5
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	16	13
Adjoint administratif	C	11	7
TECHNIQUE		137	101
Ingénieur principal (dont 1 CDI)	A	2	1
Ingénieur	A	2	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1

Technicien	B	3	2
Agent de maîtrise principal	C	6	5
Agent de maîtrise	C	3	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	8	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	19	13
Adjoint technique (dont 6 CDI)	C	46	36
Adjoint technique TNC (dont 5 CDI)	C	46	36
SOCIALE		26	18
Conseiller socio-éducatif	A	1	1
Assistant socio-éducatif	B	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	4
Moniteur éducateur	B	0	0
agent social principal de 2nd cl	C	0	0
Agent social	C	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (dont 1 CDI)	C	8	7
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	10	5
MEDICO-SOCIALE		17	13
Cadre de santé 1 ^{ère} classe	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	0	0
Infirmière classe normale	B	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Psychologue Hors classe TNC	A	0	0
Psychologue classe normale TNC	A	1	1
Médecin (vacataire)	A	1	1
SPORTIVE		0	0
Educateur des APS TNC	B	0	0
CULTURELLE		9	6
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Assistant de conservation	B	0	0
Assistant d'enseignement artistique TNC	B	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1
Adjoint du patrimoine	C	4	3
ANIMATION		106	76
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Animateur territorial	B	1	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Adjoint d'animation TC	C	21	18
Adjoint d'animation TNC (dont 2 CDI)	C	72	47

POLICE MUNICIPALE		13	7
Chef de service police municipale principal de 1ère cl	B	1	1
Chef de service police municipale principal de 2ème cl	B	0	0
Chef de service police municipale	B	0	0
Brigadier-chef principal	C	5	4
Gardien Brigadier	C	7	2
AUTRES (Date de création)		28	20
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Juriste (11/03/21)	A	1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	1	0
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	25	18
	TOTAL	406	283

17– Ralliement à la procédure de renégociation du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la grande couronne Ile-de-France **DEL-2021-076**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 20H20.



Frédéric BOURDIN
Maire de Domont